



Comité technique paritaire Régional

DIRPJJ Grand-Est

26 juin 2009

Déclaration liminaire

Le CTPR du 26 juin est le premier à se réunir dans la nouvelle configuration du CTPR suite à la restructuration de la carte administrative de la PJJ et aux élections professionnelles de mars 2009.

Par leur vote, les personnels de l'inter région ont manifesté leur soutien à la démarche syndicale de la CGT-PJJ, en ce qu'elle apporte de renouvellement et de volonté d'une défense unitaire des personnels.

Nous continuerons sur cette voie et privilégierons chaque fois que possible l'unité avec les autres organisations syndicales.

Les personnels ont également utilisé le bulletin de vote CGT comme un instrument pour sanctionner la politique mise en œuvre par l'administration depuis maintenant dix-huit mois.

Les différentes mutations et restructurations mises en œuvre depuis début 2008 visent à transformer en profondeur notre institution et à remettre en cause les fondements mêmes de ses missions.

La RGPP concerne l'ensemble des services de l'Etat. Pour autant, il est peu d'administration, où elle est mise en œuvre avec autant de brutalité qu'à la PJJ :

Fermetures à la hache, informations distillées au compte goutte et souvent contradictoires, approximations juridiques, remise en cause des prérogatives des magistrats, pressions et maltraitance envers les personnels ; la liste est longue !

Les remises en cause actuelles auront des conséquences graves et cela à plusieurs niveaux :

Envers l'institution elle-même, engagée dans un processus autodestructeur de normalisation des pratiques et des structures, déconnecté de la réalité, où l'éthique professionnelle, l'intelligence et l'esprit d'initiative des personnels n'ont plus de places ;

Envers les personnels, qui sont considérés selon les cas comme des pions qu'on déplace ou des citrons qu'on presse et qu'on jette et qui, dans tous les cas vivent une dégradation importante de leurs conditions de travail, et cela à tous les niveaux et dans tous les services ;

Envers les partenaires de la PJJ, magistrats et Conseils Généraux, placés devant le fait accompli ou assujettis aux oukases de la direction de la PJJ ;

Envers les jeunes enfin, qui seront les principales victimes de l'éclatement programmé du dispositif de protection de l'Enfance, éclatement qui générera ; l'histoire du travail social l'a toujours démontré : ghettoïsation, éloignement et stigmatisation, et donc au bout du bout, relégation et enfermement.

Le CTPR va aujourd'hui examiner plusieurs thématiques, dont celles de la formation et des fermetures de directions départementales.

Sur ces sujets, comme sur beaucoup d'autres, les personnels attendent aujourd'hui avant tout trois choses : la transparence, le respect de la Loi et le respect des personnes.

CGT –PJJ 263 rue de Paris case 542 93514 Montreuil cedex
Contacts : Alain DRU tel 01.48.18.87.64 - 06.33.33.02.50
Mail : cgtpjj@yahoo.fr
Site internet : <http://www.cgtpjj.fr>

Élus CGT au CTPR de la DIRPJJ GRAND-EST:

Denis RAPENNE DDPJJ des Vosges – 03.29.35.65.11 - denis.rapenne@laposte.net

Marianne VAGNERON CAE Besançon – 03.81.88.95.60

Didier FORT CAE Mulhouse – 03.89.35.49.70

Olivier JUNG CPI Strasbourg – 03.88.30.11.77

Guillaume RIGAUT CAE CHALONS en Champagne – 03.26.21.30.22

Martin ROUSSEL UEAJ CAE Nancy – 03.83.53.20.95